



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 67442

## Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement de l'allemand en première langue au collège dans l'académie de Paris. Il apparaît que certains élèves n'ont pu choisir cette langue en première option lors de leur entrée en 6e, faute de son enseignement dans tous les collèges. Cette lacune, bien incompréhensible, aurait toutefois pu être compensée par une gestion adaptée des dérogations de secteur d'un collège à un autre collège. Malheureusement, l'académie de Paris n'a pas considéré ce critère, relevant pourtant de sa seule responsabilité, comme recevable, privant ainsi de nombreuses familles d'un libre choix pourtant légitime. Cette position administrative sans appel est inadmissible. Aussi il lui demande comment il entend résoudre ces situations préjudiciables aux élèves, à leurs familles et à l'avenir de notre pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67442

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 15 octobre 2001, page 5872